

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2013

OUVERTURE DU MARIAGE AUX COUPLES DE MÊME SEXE - (N° 628)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 4575

présenté par
M. Philippe

ARTICLE 4

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans la version initiale du projet, 18 articles étaient consacrés à de la « coordination », autrement dit à des suppressions de mentions sexuées : le texte remplaçait les mots « mari » et « femme » par « époux », les mots « père » et « mère » par « parent » etc. à la fois dans le code civil, le code de l'action sociale, le code de la défense, de l'environnement, des impôts... La disparition des mentions sexuées, notamment celle de « mère », l'évocation de termes génériques comme « parent 1 et parent 2 » ont ému l'opinion, et c'est sans doute ce qui a poussé le rapporteur à préférer une autre solution juridique.

Cet article prévoit de remplacer les mots « mari » et « femme » ainsi que les mots « père » et « mère » par ceux indifférenciés et neutre d'« époux » et de « parents » dans l'ensemble de notre corpus législatif, et ce, pour tous les couples.

Ce remplacement a des conséquences majeures pour tous en réduisant notamment la fonction de parent à sa fonction éducative, voire affective, et non dans son sens réel.